

Académie de la Réunion
9741048w
collège pointe des Châteaux
48 rue Georges Pompidou, 97 436 Saint Leu
Tél : 02-6234-88-56

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents: 16

Quorum : 15.....

☛ Quorum non atteint

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 novembre 2014

Réuni le 27 novembre 2014

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421- 58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4 et R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- l'instruction codificatrice M9-6 du 30 décembre 2013

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le budget initial

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16.....

Pour : 16.....

Contre :

Abstentions :

Blancs :

Nuls :

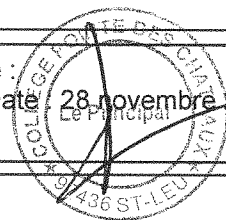
Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon.....

Prénom : Jean Lou.....

Signature :

Date : 28 novembre 2014



Date de transmission à l'autorité de contrôle :

Date d'accusé-réception de l'autorité de contrôle.....

Date de publication

Date d'exécution :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : contrats et conventions

Numéro de séance : 2


Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents : 16

Quorum : 15

 Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 novembre 2014

Réuni le 27 novembre 2014.....

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Pièce(s) jointe(s)



Oui

Nombre 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration l'autorise à reconduire les contrats et les conventions cités sur la liste jointe pour 2015.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre :

Abstentions :

Blancs :

Nuls :

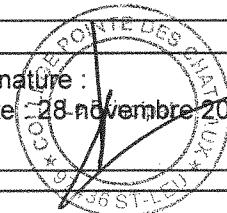
Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon

Prénom : Jean Lou.....

Signature :

Date : 28 novembre 2014



Date de transmission à l'autorité de contrôle :

Date de publication

Date d'exécution :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation d' un contrat de maintenance du parc d'extincteurs

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : .A.D.

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents : 16

Quorum : 15

Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 novembre 2014

Réuni le 27 novembre 2014.....

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration l'autorise à signer un contrat de vérification et de maintenance des extincteurs de l'établissement avec HDM.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre :

.Abstentions :

Blancs :

Nuls :

Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon

Prénom : Jean Lou.....

Signature :

Date : 28 novembre 2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle :

Date de publication

Date d'exécution :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation d' un contrat de désinsectisation et de dératisation

Numéro de séance : 2


Numéro d'enregistrement : A.A.

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents : 16

Quorum : 15

 Quorum non atteint => CA à convoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 novembre 2014

Réuni le 27 novembre 2014.....

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration l'autorise à signer un contrat de désinsectisation et de dératisation du bâtiment de la restauration avec la société LOGIC insectes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Abstentions :

Pour : 16

Blancs :

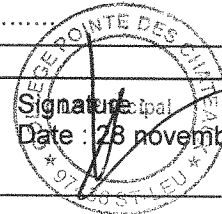
Contre :

Nuls :

Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon

Prénom : Jean Lou.....



Signature :

Date : 28 novembre 2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle :

Date de publication

Date d'exécution :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation d'un contrat de vérification de l'alarme incendie

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : A2

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents : 16

Quorum : 15

Quorum non atteint => CA à convoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 novembre 2014

Réuni le 27 novembre 2014.....

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration l'autorise à signer un contrat de vérification de l'alarme incendie avec la société GRONDIN CONCEPT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre :

Abstentions :

Blancs :

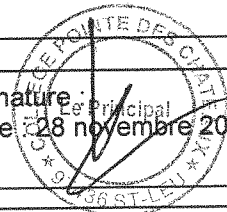
Nuls :

Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon

Prénom : Jean Lou.....

Signature :
Date : 28 novembre 2014



Date de transmission à l'autorité de contrôle :

Date de publication

Date d'exécution :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation d' un contrat d'enlèvement des déchets de soins à risques infectieux

Numéro de séance : 2


Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents : 16

Quorum : 15

 Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 novembre 2014

Réuni le 27 novembre 2014.....

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Pièce(s) jointe(s)



Oui

Nombre 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration l'autorise à signer un contrat de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux avec TDR pour 2015.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Abstentions :

Pour : 16

Blancs :

Contre :

Nuls :

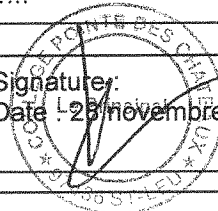
Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon

Prénom : Jean Lou.....

Signature:

Date : 28 novembre 2014



Date de transmission à l'autorité de contrôle :

Date de publication

Date d'exécution :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Accord cadre pour l'utilisation de salles et d'équipements

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 214

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents : 16

Quorum : 15

 Quorum non atteint => CA à convoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 novembre 2014

Réuni le 27 novembre 2014.....

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Pièce(s) jointe(s)



Oui

Nombre 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration l'autorise à signer avec le Recteur de l'académie de la Réunion un accord cadre pour la mise à disposition de salles et d'équipement du collège, dans le cadre de l'organisation de la formation des personnels de l'éducation nationale.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre :

.Abstentions :

Blancs :

Nuls :

Le président du Conseil d'administration

Nom : Vallon

Prénom : Jean Lou.....

Signature

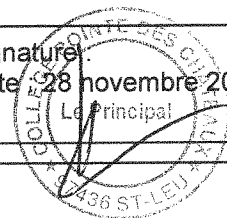
Date : 28 novembre 2014

Le Principal

Date de transmission à l'autorité de contrôle :

Date de publication

Date d'exécution :



Académie de la Réunion
9741048w
collège Pointe des Châteaux
48, rue Georges Pompidou 97 436 Saint Leu
Tél : 02-62-34-88-56

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Restauration 2014 : tarif facturé du repas de fin d'année

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 29

Nombre de présents : 16

Quorum : 15

● Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 14 novembre 2014

Réuni le 27 novembre 2014.....

Sous la présidence de monsieur Jean Lou Vallon.....

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20, L.421-23
-

Sur proposition du Chef d'établissement :

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration approuve la proposition de la cuisine centrale de proposer un repas de fin d'année amélioré, facturé au prix de 4,10€ au lieu de 2,18€.

Pièce(s) jointe(s)

Non

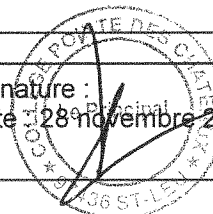
Nombre

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :
Abstentions :
Blancs :
Nuls :

Le président du Conseil d'administration
Nom : Vallon
Prénom : Jean Lou.....

Signature :
Date : 28 novembre 2014



Date de publication/ notification certifiant l'acte exécutoire